Nations Unies E/CN.6/2014/INF/2

Conseil économique et social

Distr. générale
20 mars 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-huitième session
10-21 mars 2014
Point 3 a) i) de l'ordre du jour
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives : thème prioritaire : résultats obtenus et difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles

Table ronde de haut niveau sur les résultats obtenus et difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles

Résumé des débats établi par le Président

1. Le 10 mars 2014, la Commission de la condition de la femme a tenu une table ronde de haut niveau sur les résultats obtenus et difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles, qui a porté sur des partages de données d'expériences nationales, d'enseignements tirés et de bonnes pratiques. Un guide a servi de cadre au dialogue interactif.

2. La table ronde de haut niveau a été organisée sous forme de deux séances parallèles, pour faciliter les échanges entre les nombreux participants. Le Président de la Commission, Libran Cabactulan, et le Vice-Président, Carlos García Gonzalez, ont présidé les deux séances. La réunion s'est ouverte par la projection d'un court film vidéo sur les résultats obtenus et difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles. En tout, 46 représentants de gouvernement et le représentant de l'Union européenne ont prononcé des allocutions. Les invités suivants représentant des organismes des

14-27107 (F) 250314 250314

Merci de recycler

Nations Unies et des organisations non gouvernementales sont intervenus au cours du dialogue interactif : la Directrice exécutive adjointe chargée de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Lakshmi Puri; la Présidente du Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique, Frances Raday; la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la planification du développement après 2015, Amina Mohammed; et Gita Sen, membre de Development Alternatives with Women for a New Era.

3. Les intervenants ont réaffirmé l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Si des progrès considérables ont été accomplis à cette fin, ils ont été généralement inégaux s'agissant de l'égalité des sexes et des droits des femmes. Pour ce qui est de l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim (objectif 1), les difficultés persistent et les cibles n'ont pas été atteintes. Les participants ont évoqué quelques succès au moyen de diverses stratégies de réduction de la pauvreté, appliquées à l'échelle nationale, mais de grandes disparités subsistent entre les sexes, d'où une féminisation de plus en plus marquée de la pauvreté. Ils ont reconnu que l'élimination de la pauvreté était au cœur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de tout nouveau programme de développement pour l'après-2015 et qu'à moins de tenir compte de la problématique hommes-femmes, toute avancée en vue de la réalisation de l'objectif serait bloquée.

4. Les participants ont mentionné que des progrès sensibles avaient été accomplis sur le plan de la scolarisation des filles dans le cycle primaire, grâce aux objectifs du Millénaire pour le développement qui avaient donné une visibilité mondiale à la question. Les participants ont évoqué les bonnes pratiques dans les politiques nationales portant sur l'éducation des filles, notamment les formations qui leur sont destinées en milieu urbain autant que rural et la gratuité de l'enseignement et des manuels scolaires. Mais, si l'égalité des sexes sur le plan de l'enseignement primaire est devenue une réalité, des disparités régionales et socioéconomiques subsistent et les progrès dans l'enseignement secondaire et supérieur pour les filles laissent encore à désirer. Les participants ont par ailleurs noté que, même si les taux de scolarisation avaient sensiblement augmenté, la qualité de l'enseignement continuait d'être insatisfaisante, s'agissant du contenu des programmes scolaires et du développement des aptitudes, et que l'absence de sanitaires pour les filles posait des problèmes de sécurité. Les participants se sont préoccupés du manque de progrès en matière d'enseignement secondaire et supérieur et de la piètre qualité de l'enseignement à tous les niveaux, qui font peser des risques appréciables sur la prochaine génération de filles et de jeunes femmes.

5. En ce qui concerne les cibles liées à la santé, les progrès ont été mitigés. S'agissant des objectifs 4 (réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans) et 5 (améliorer la santé maternelle), les participants ont évoqué de bonnes pratiques sur le plan de la prestation de soins de santé, telles que la formation des sages-femmes, des consultations médicales et autres services gratuits et les programmes de vaccination mis en œuvre au niveau local. Malgré certains succès, beaucoup de participants ont eu le sentiment que l'objectif 6 (combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies) n'avait pas été atteint. Ils ont imputé la lenteur des progrès dans le domaine des cibles liées à la santé au fait de ne pas avoir abordé explicitement ou suffisamment la question de la santé sexuelle et procréative et des

droits y afférents dans les objectifs du Millénaire pour le développement, question dont il aurait fallu tenir compte au moment de fixer des cibles, afin d'être en mesure d'accomplir les objectifs de développement.

6. S'agissant de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles, on constate souvent des progrès lorsqu'on accorde la priorité à des services publics universellement accessibles, à une protection sociale et à de bonnes infrastructures. Cela comprend un enseignement de qualité, notamment au niveau du secondaire; la prestation de soins; des dispositifs multisectoriels pour répondre à la violence contre les femmes et les enfants; et des services de santé qui abordent la question du droit des femmes et des filles à la santé, y compris sexuelle et procréative, à toutes les étapes de la vie. Certains participants ont insisté sur la nécessité d'offrir des services locaux aux femmes et aux filles. La protection sociale a joué un rôle appréciable sur le plan de la réalisation des objectifs en faveur des femmes et des filles, tout particulièrement dans les domaines de la pauvreté et de la faim, de l'emploi et de la santé infanto-juvénile. Plusieurs participants ont rappelé combien il importait d'appliquer des politiques d'aide aux mères disposant de faibles revenus, aux ménages monoparentaux et aux femmes âgées et d'offrir des prestations à la maternité et des pensions. Il a été reconnu que l'accès à des infrastructures de qualité pour l'eau et les sanitaires revêtait une importance particulière pour la santé, la dignité et la sécurité des femmes et des filles. D'autres politiques visant à mettre en œuvre les objectifs du Millénaire en faveur des femmes et des filles avaient comme priorité le développement des infrastructures dans les domaines de l'énergie, de l'électricité et des services de transport.

7. Plusieurs participants ont mentionné que la promotion d'un travail décent pour les femmes était fondamentale aux fins de la création d'une société juste. Ils ont noté à cet égard les nombreux efforts déployés au niveau national pour accroître la participation des femmes à la vie active, tels que des mesures de lutte contre la discrimination sur le lieu de travail, des lois contre le harcèlement sexuel et la mise en œuvre de politiques et d'actions tenant compte de la problématique hommes-femmes, y compris la prestation de soins de santé et des modalités de travail aménagées, comme des horaires de travail comprimés, afin de permettre aux personnes des deux sexes d'associer travail et responsabilités familiales. Malgré ces mesures, la plupart des participants ont noté que l'égalité des sexes sur le marché du travail se heurtait à des difficultés de taille et que d'importantes lacunes subsistaient sur le plan des taux d'emploi des hommes et des femmes. Celles-ci sont encore sous-représentées dans le secteur non structuré de l'emploi et reçoivent un salaire moindre pour un travail de valeur égale. Il faut déployer des efforts considérables pour instaurer l'égalité des sexes dans ce domaine et autonomiser les femmes.

8. Les participants ont noté un autre obstacle fondamental à la participation des femmes à la vie active sur un pied d'égalité avec les hommes : l'absence de biens, y compris fonciers et financiers, perçue comme une faille fondamentale dans les objectifs de développement du Millénaire, à laquelle il fallait remédier. Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité pour les femmes d'acquérir et de contrôler des biens fonciers et autres, y compris financiers, dans le programme de développement pour l'après-2015. Certains ont fait valoir que l'accès des femmes aux avoirs financiers ne devrait pas se restreindre au microfinancement.

9. Les participants ont indiqué que des progrès avaient été faits sur le plan de la représentation des femmes dans les assemblées nationales et les partis politiques, à la suite des mesures spéciales provisoires adoptées dans certains pays. Des quotas et d'autres mesures de discrimination positive se sont avérés un moyen efficace d'accroître la participation des femmes à la vie politique. Mais elles continuent dans l'ensemble d'être sous-représentées au niveau des prises de décisions, y compris dans les assemblées nationales, les administrations publiques, l'appareil judiciaire et le secteur privé. Une condition fondamentale à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles a été leur participation à tous les niveaux de prises de décisions, dans les institutions tant publiques que privées. La présence effective des femmes dans toutes les instances de prises de décisions leur permettrait d'influencer les politiques publiques et d'obtenir que l'on accorde plus d'importance à leurs besoins et à leurs priorités, notamment la fourniture de services de qualité, l'accès à la justice, la protection de la santé sexuelle et procréative et des droits y afférents et une gestion des ressources soucieuse de la problématique hommes-femmes.

10. Il a été admis que, dans l'ensemble, les mesures prises en vue d'atteindre l'objectif 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement) avaient été insuffisantes, tout comme les contributions sur le plan de l'aide publique au développement et tout particulièrement de l'égalité des sexes. Les intervenants ont indiqué qu'il fallait resserrer la coopération aux fins du développement, renforcer les capacités, mettre en commun les bonnes pratiques, augmenter les transferts de technologie et accroître les ressources dans tous les secteurs afin d'investir dans des mécanismes de responsabilité, de promouvoir une planification et une budgétisation qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et de diffuser et de reproduire les bonnes pratiques. Ils ont demandé tout particulièrement un resserrement de la coopération Sud-Sud et de la coopération Nord-Sud et la participation à des partenariats mondiaux véritables.

11. Les participants ont appelé l'attention sur l'échec des objectifs du Millénaire pour le développement s'agissant du problème de la violence contre les femmes et les filles et reconnu qu'elle avait des conséquences catastrophiques pour les personnes, leurs familles et la société : elle revêt diverses formes – y compris la traite d'êtres humains, les sévices psychiques, les pratiques traditionnelles néfastes et le harcèlement – et est perpétrée au sein du ménage, à l'école ou dans d'autres contextes. Les réformes juridiques et politiques introduites pour régler le problème de la violence sexiste ne sont pas effectivement mises en œuvres ou appliquées, notamment au niveau local. Les participants ont reconnu que la violence contre les femmes et les filles était un problème universel : du fait de son absence dans les objectifs du Millénaire pour le développement, il fallait impérativement l'inclure dans tout cadre de développement futur.

12. D'après les participants, les objectifs du Millénaire pour le développement n'avaient pas suffisamment abordé l'effet disproportionné des changements climatiques, des catastrophes naturelles et autres, des crises économiques et politiques et des conflits sur les femmes et les filles, qui ont entravé tout progrès dans la réalisation des cibles de développement. Ils ont souligné combien il importait que les femmes participent à la consolidation de la paix afin de la rendre durable. Ils ont demandé que l'on envisage d'intégrer des cibles liées à la justice économique et à la justice climatique dans le programme de développement pour l'après-2015 et tout particulièrement celles tenant compte de la problématique

hommes-femmes dans les trois volets (économique, environnemental et social) des objectifs de développement durable pour l'après-2015.

13. Plusieurs participants ont indiqué que la part disproportionnée de soins non rémunérés dispensés par les femmes et les filles était un obstacle à l'égalité des sexes et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, du fait qu'elle les empêchait de jouir pleinement de leurs droits dans des domaines tels que l'emploi, l'éducation, la santé et la participation à la vie politique. Dans le même temps, l'absence de progrès sur le plan de la réalisation des objectifs, par exemple en matière d'eau et d'assainissement, augmentait souvent la charge de travail non rémunéré des femmes, qui étaient principalement astreintes à la corvée de l'eau. Les participants ont souligné qu'il fallait reconnaître le travail non rémunéré, sur le plan de la prestation de soins, comme une responsabilité sociale devant être partagée par tous. Les politiques visant à réduire les soins non rémunérés ou à mieux les répartir comprennent des gardes d'enfant, des services sociaux et des initiatives réconciliant travail et vie familiale. Ils ont souligné que les services de soins non rémunérés devaient être une priorité dans le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable.

14. Il a été noté que les objectifs du Millénaire pour le développement établis à partir de moyennes mondiales et nationales avaient occulté l'inégalité des résultats obtenus parmi la population ainsi que la position de désavantage occupée par les groupes marginalisés de femmes et de filles, qui subissent de multiples formes d'inégalité. Celles fondées sur le revenu, l'emplacement géographique, l'âge, le handicap et d'autres caractéristiques propres au contexte se sont recoupées avec la problématique hommes-femmes, ont entravé la réalisation des objectifs s'agissant des groupes les plus marginalisés et préparé la voie au programme de développement pour l'après-2015.

15. Des dispositifs institutionnels tels que les plans nationaux de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté ont été essentiels à la mise en œuvre efficace des objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait aux femmes et aux filles. Les participants ont souligné qu'il fallait renforcer les capacités institutionnelles au moyen d'un accroissement du financement de l'égalité des sexes, de la mise en place de formations à l'analyse des disparités liées au sexe et d'une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, et promouvoir ces mesures dans tous les ministères d'exécution.

16. Les questions de suivi, d'évaluation et de disponibilité des données ou encore de responsabilité ont également fait l'objet d'une attention considérable. Plusieurs participants ont noté que la pénurie de statistiques ventilées par sexe compliquait le suivi des progrès s'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement à partir de la dimension hommes-femmes. Parmi les principales raisons recensées, on a cité la faiblesse des capacités nationales de produire des statistiques ventilées par sexe, liée au sous-investissement dans ce domaine. Les participants ont relevé que la responsabilité, la gouvernance et un suivi adéquat étaient essentiels au succès du cadre de développement pour l'après-2015. Malgré les progrès enregistrés sur le plan de la disponibilité de statistiques ventilées par sexe depuis l'élaboration des objectifs, les pays ne disposaient encore pas de données de base suffisantes s'agissant de plusieurs dimensions de l'égalité des sexes et des droits de la femme. Il fallait en faire beaucoup plus pour veiller à ce que la révolution des données permette de résoudre de façon satisfaisante le problème des statistiques ventilées par

sexe. Les participants ont souligné qu'il fallait améliorer les collectes de données, en particulier celles ayant trait à la violence sexiste et à l'emploi du temps.

17. Les participants ont souligné qu'il importait d'assurer la pleine jouissance des droits de l'homme en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles au-delà de la date visée et d'appeler l'attention sur les droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels. L'ampleur de la violence sexiste constitue notamment une grave atteinte aux droits fondamentaux de la femme et entrave le développement durable. L'inégalité des droits à la succession représente une violation des droits de l'homme et empêche les femmes et les filles de tirer profit du développement durable sur un pied d'égalité. Le fait que les femmes n'aient pas voix au chapitre dans les prises de décisions à tous les niveaux est une violation de leurs droits et entrave l'accomplissement des objectifs. Certains participants ont évoqué les liens qui existent entre la mise en œuvre des objectifs en faveur des femmes et des filles et les engagements souscrits sur le plan international en matière de promotion de l'égalité des sexes et des droits de la femme, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Plan d'action de Beijing et la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Se tournant vers l'avenir, plusieurs participants ont souligné qu'il importait d'ancrer le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs futurs de développement durable dans les obligations internationales en matière de droits de l'homme.

18. Les participants ont également souligné qu'il fallait disposer d'un cadre juridique et politique cohérent afin de garantir les droits fondamentaux des femmes, de promouvoir l'égalité des sexes et d'accomplir les objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles. Un cadre juridique robuste, qui intègre la constitution et repose sur les principes liés aux droits fondamentaux des femmes et des filles a été essentiel pour veiller à ce que les gains enregistrés en matière de promotion d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes résistent aux changements politiques et de régime. La volonté politique et les engagements souscrits par les gouvernements sont nécessaires pour faire en sorte que le cadre juridique et politique tienne compte de la problématique hommes-femmes et soit effectivement appliqué et mis en œuvre.

19. Faisant fond sur les enseignements tirés des objectifs du Millénaire pour le développement, les participants ont généralement appuyé un objectif distinct d'égalité des sexes, des droits de la femme, de l'autonomisation des femmes et d'intégration globale de l'égalité des sexes comme question interdisciplinaire à aborder dans les objectifs futurs de développement durable et dans le programme de développement pour l'après-2015. Plusieurs d'entre eux ont souligné que cet objectif permettrait de régler des questions prioritaires ayant trait aux inégalités structurelles entre les sexes, telles que la violence contre les femmes et les enfants; les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés; la santé sexuelle et procréative et les droits y afférents; l'accès des femmes aux biens et aux ressources productives et le contrôle qu'elles exercent en la matière; le droit des filles et des femmes à un enseignement de qualité à tous les niveaux; l'accès des femmes à un travail décent et l'élimination de l'écart salarial entre les sexes; l'accès universel des femmes à la protection et aux services sociaux; la part disproportionnée de femmes qui dispensent des soins non rémunérés; et l'accès des femmes à des postes de direction et la mise en place de partenariats de femmes à tous les niveaux. Plusieurs participants ont fait valoir que l'objectif de l'égalité des

sexes était un problème universel, du fait qu'aucun pays n'y était parvenu. Le cadre futur devrait donc s'appliquer à tous, dans tous les pays.